

3-PV 5 décembre 2023 Ordre du jour de la troisième rencontre du CÉ

Tuesday, September 22, 2020 8:26 AM

Conseil d'établissement

Mardi 5 décembre 2023 à 18h30

En présentiel

École St-Joseph, 13 rue de l'Église, Mercier

ORDRE DU JOUR

x

Présents	Absents	Noms	Titre	Présents	Absents	Nom	Titre
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Pier Allard 2e année de mandat	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Caroline Déry 438-393-8677	Parent substitut
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véronique Béland 1re année	Membre parent Délégué au comité de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Viviane Monette 514-567-3431	Parent substitut
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mariève Montpetit 1re année de mandat	Membre parent Délégué substitut au comité de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Simon-Dominique Pélissier 514-688-7241	Parent substitut
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nadège Gruffy 2e année de mandat	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mélanie Brunelle 1re année de mandat	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cindy Dallaire 2e année de mandat	Membre parent				
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine Jacques	Personnel enseignant				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Annie Lacasse	Personnel enseignant				
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	André Vincent	Personnel enseignant				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mélanie Touchette	Personnel de soutien				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brigitte Tremblay	Service de garde				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal Pilon	Direction				

Point à l'ordre du jour	Durée approx	Heure	Compte-rendu
Ouverture de l'assemblée		18h58	
1. La période de questions du public et des membres du CÉ;	10 min		Aucune question
2. Vérification des présences ;			
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			(CÉ-054-2023-2024-023) PROPOSÉ par madame Cindy Dallaire appuyé par madame Véronique Béland ADOPTÉ à l'unanimité
4. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 24 octobre 2023			(CÉ-054-2023-2024-024) PROPOSÉ par madame Mariève Montpetit appuyé par madame Annie Lacasse ADOPTÉ à l'unanimité
5. Information et consultation de la direction 5.1 Fond à destination spéciale			5.1 \$1000 Ville de Mercier \$53 Vente de collation 18-19 \$8 Classe extérieure \$3520 Vente bûches de Noël 22-23 \$202 Association motocycliste \$2084 Caisse Desjardins \$1088 Intérêt \$7 955 + \$2 475 + \$500 = \$10 930 Donation INVITATION Cocktail de la coopération 2023 Remise du montant annuel. Votre école recevra un montant fixe annuel de 2 475 \$ pour l'année scolaire 2023-2024. C'est avec grand plaisir que la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie vous invite à la deuxième édition du Cocktail de la Coopération. Nous souhaitons prendre un moment pour remercier nos organismes partenaires avec qui nous collaborons régulièrement tout au long de l'année. Il s'agit d'une occasion unique de se réunir pour souligner tout le travail accompli par les organismes de notre milieu et l'impact des programmes et projets soutenus par la Caisse en 2023. Parce qu'ensemble nous faisons la différence auprès des personnes et des communautés.

Date | Jeudi 23 novembre 2023, dès 17 h

Lieu | Champ Libre - Brasserie & Distillerie (260, boul. Saint-Jean Baptiste, Mercier)

ET

Gouvernement du Canada \$500

Demande de l'équipe-école:

\$1000 = pour joujouthèque

\$1650 = 5\$/élèves reconnaissance

\$500 = Planifier des événements célébrant les réalisations des élèves par classe, par niveau, par cycle ou pour l'école

\$200: Bingo de Noël

\$400: Pelles à neige

Total de \$3750

\$10430 - \$3750 = \$6680

Madame Brigitte propose d'acheter des pelles (4/classe), ce qui est immédiatement ajouté.

Don

(CÉ-054-2023-2024-025)

PROPOSÉ par madame Cindy Dallaire

appuyé par madame Brigitte Tremblay

ADOPTÉ à l'unanimité

Dépenses

(CÉ-054-2023-2024-026)

PROPOSÉ par madame Annie Lacasse

appuyé par madame Mariève Montpetit

ADOPTÉ à l'unanimité

5.2

MOYENS DE COMMUNICATION

- Posséder tout le matériel nécessaire à mon cours et remettre tous mes travaux scolaires, tel que prévu par l'enseignant(e).
- Apporter son agenda scolaire chaque jour. Il sert de moyen de communication entre l'école et la maison.
- Il est interdit d'utiliser à l'école tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment, cellulaire, montre intelligente, écouteurs, etc. L'école est non responsable du bris ou du vol des objets électroniques.

Sanctions possibles :

En cas de non-respect, la direction de l'établissement confisquera l'appareil :

1^{er} fois : pour la journée

2^e fois : pour la journée et un parent devra venir récupérer l'appareil électronique

3^e fois : pour 5 jours de classe et un parent devra venir chercher l'appareil électronique

4^e fois : perte du droit d'apporter un cellulaire pour toute raison

De plus, la direction pourra imposer toute autre sanction prévue au présent code de vie. Bien entendu, l'utilisation d'appareils électroniques dans un cadre pédagogique ou pour des raisons de santé restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par la direction de l'établissement. L'élève devra conserver son appareil bien rangé dans son sac ou son casier.

Madame Brigitte Tremblay propose qu'à la première offense les parents soient avertis.

Madame Cindy Dallaire propose qu'à la deuxième fois le cellulaire soit confisqué deux jours.

(CÉ-054-2023-2024-027)

PROPOSÉ par madame Véronique Béland

Adopté par madame Mélanie Touchette

ADOPTÉ à l'unanimité

5.3

765407271.flowpaper.com/20231005DocPEVRVF/

Voici ce que vous devez retenir :

 Notre vision : développer le goût d'apprendre, former des citoyens responsables, actifs, engagés et compétents dans la communauté et dans notre environnement. Nous croyons que chaque élève peut développer le goût d'apprendre et devenir autonome grâce à votre engagement passionné, à celui des parents et de la communauté.

 ****Nos Valeurs**** : chez nous, les valeurs d'ouverture, de collaboration et de reconnaissance sont bien plus que des mots. Elles sont les principes qui guident chacune de nos actions!

 Quatre grandes orientations : soutenir la réussite éducative de l'élève tout au long de son parcours scolaire en appuyant nos interventions sur des connaissances issues de la recherche, valoriser l'expertise de nos employés dans une culture de collaboration, aménager des milieux de vie favorisant le vivre-ensemble ainsi que poursuivre la mise en place des pratiques de gestion des organisations performantes et apprenantes, sans oublier la transformation numérique de notre organisation.

 Objectifs concrets : pour garantir notre succès, nous avons défini des objectifs concrets, allant de l'amélioration des compétences des élèves à l'optimisation de nos processus administratifs.

5.2 Modifications au code de vie

5.3 PEVR

<p>5.4 Consultation des élèves</p> <p>5.5 Mesures (reporté)</p> <p>5.6 Politique d'utilisation des locaux (approbation)</p> <p>5.7 Aide aux devoirs</p>		<p>👉 Engagement collectif : nous croyons fermement que c'est grâce à l'engagement actif de chacun d'entre vous que nous avons pu créer une démarche cohérente et humaine, menant à ce PEVR qui guidera nos actions des cinq prochaines années, parce que <i>Leur réussite est Notre passion!</i></p> <p>5.4 Il faudra consulter les élèves. Le conseil d'élèves a été créé. Il aura comme mandats de consulter tous les élèves par exemple pour les achats de livres pour la bibliothèque et pour la semaine des enseignants. Il pourrait aussi consulter les élèves sur le sujet de l'environnement (récupération, amélioration de leur environnement, etc.)</p> <p>5.5 Reporté</p> <p>5.6 Ville de Mercier</p> <p>L'utilisation des locaux est expliquée par la direction.</p> <p>(CÉ-054-2023-2024-028) PROPOSÉ par madame Mélanie Touchette approuvé par madame Cindy Dallaire</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p> <p>5.7 Madame Pilon demande si nous sommes prêts à investir dans l'aide aux devoirs pour les plus petits. Elle explique le fonctionnement. Madame Pilon se questionne sur ce qui a été vécu l'année passée. Après réflexion, il serait préférable de retirer l'aide aux devoirs pour les plus petits. Les plus grands ont accès à de l'aide aux devoirs à La maison des jeunes de Mercier.</p> <p>(CÉ-054-2023-2024-029) PROPOSÉ par madame Mariève Montpetit appuyé par madame Véronique Béland</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
<p>6. Information et consultation du président</p> <p>6.1 Correspondance</p>		<p>6.1 Aucune correspondance</p>
<p>7. Information des représentants du personnel</p> <p>7.1 Personnel du service de garde</p> <p>7.2 Personnel de soutien</p> <p>7.3 Personnel enseignants</p> <p>7.3.1 Activités éducatives et parascolaires (art.87) (approbation)</p>		<p>7.1 Budget (CÉ-054-2023-2024-030) PROPOSÉ par madame Annie Lacasse adopté par madame Mélanie Touchette</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p> <p>Traiteur Aujourd'hui, comme ce n'est pas tout le Centre de services qui était touché par la panne, les repas qui étaient supposés être livrés ce midi seront payés par l'école. Ils seront redistribués aux élèves à certaines occasions.</p> <p>7.2. Aucun sujet à partager</p> <p>7.3. Il y aura des activités organisées durant la dernière semaine avant le congé des fêtes.</p> <p>7.3.1. Le souper pizza des 3e année a été remis au 21 décembre à 17h00 au lieu du 14 décembre à 17h30.</p>
<p>8. Information des représentants des parents</p> <p>8.1 Délégué au comité de parents</p> <p>8.2 Représentant de l'OPP</p>		<p>8.1. À la dernière rencontre, le sujet du calendrier scolaire a été abordé. Les parents suggèrent de mettre une pédagogique la journée après l'Halloween. De plus, le comité de parents a parlé que les écoles devraient se doter d'une politique en cas de bris de services. L'école a déjà un plan en lien avec cela.</p> <p>8.2. L'OPP est au ralenti. Il devrait y avoir quelque chose d'organiser pour la St-Valentin. Pour les photos scolaires, la recherche a été faite. "L'agence photobanque" a l'air bien.</p>
<p>9. Affaires diverses</p>		<p>Recherche de bénévole pour recouvrir les livres de bibliothèque Voici une idée: Demander à des personnes âgées vivant dans les résidences de Mercier de nous venir en aide.</p>
<p>10. Prochaine réunion</p>		<p>23 janvier 2024 18h30</p>
<p>11. Levée de l'assemblée</p>	<p>20h50</p>	

Mme Chantal Pilon
Directrice

Mme Marie-Pier Allard
Présidente